



## Demande information retraite du batiment

Par **marceau27**, le **15/04/2009** à **12:22**

Bonjour,

Ma belle mère est veuve depuis 1998.

Son mari travaillait dans le batiment.

Elle etait employe de mairie,agée de 69 ans,elle se trouve donc en retraite.

Pourriez m'informer pouquoi touchait elle la retraite de son mari tout le temps qu'elle se trouvait en activite et que depuis qu'elle se trouve retraitée on lui a supprimé,lui reclamant même un trop perçu.

Aujourd'hui on ne lui verse qu'une petite complementaire tous les 3 mois.

Est ce normal?est ce une particularite du bâtiment?a t elle un recours possible?merci pour votre aide

Par **yeuxdoux**, le **18/04/2009** à **18:34**

Bonsoir,

Je pense que vous devez parler de la réversion au niveau de la Sécurité Sociale. Son versement est subordonné à une condition de ressource. En matière de retraite, les "ressources sont très larges, valeurs mobilières, immobilières, autres revenus retraite etc... En 2009, elle était d'environ 18 000 €/an brut, pour une personne seule. Donc si votre belle-mère en retraite perçoit plus que ce montant, la pension de réversion de la Sécurité Sociale est alors suspendue;

Concernant la pension de réversion qu'elle touche tous les 3 mois, il doit s'agir de la pension de réversion des régimes complémentaires du batiment, PRO BTP.. pour les non cadres, et CNRBTPIC pour les cadres. Celles-ci n'ont pas de condition de ressources pour être versé.

Bonne soirée  
Alexandre